

Des adhérents organisés
.... Des salariés défendus.



Compte-rendu de la réunion DP du 12 septembre 2007

Réponses aux questions posées par la CFDT

Reconnaissance des travaux insalubres

Suite à la note n°100 346 DEF/SGA/DRH-MD concernant les «travaux exposant à l'intoxication par les produits agressifs spéciaux », que n'a pas du manquer de vous faire parvenir la DRH, nous vous demandons de nous communiquer les dispositions que vous avez prises pour que les modalités contenues dans cette note soient bien mises en œuvre, concernant notamment : la validation des travaux insalubres et la régularisation de ces travaux en communiquant à la DRH-MD/SDP la liste exhaustive des dossiers à régulariser.

Nous vous demandons également le dispositif que vous comptez mettre en place pour recenser les personnels concernés.

Réponse :

Ce dossier est traité en central. Pour l'instant, seuls les salariés ayant quitté l'entreprise ont reçu une réponse à leur courrier. Les salariés actifs seront informés ultérieurement, directement par le siège, qui pour l'instant, n'a donné aucune date.

Commentaire :

De leur côté, les Délégués Syndicaux Centraux CFDT ont envoyé un courrier à M. Roudière Directeur de la Fonction Public et du Personnel Civil pour qu'il communique les directives que dit « attendre » la direction de Giat Industries.

EAI

Une planification devait être faite pour la fin juillet, où en sommes nous et quelles actions correctives comptez vous mettre en place ?

Réponse :

Un bilan a été fourni au mois de juillet. La non réalisation des EAI est essentiellement liée à des changements d'organisation.

Commentaire :

Le changement d'organisation a bon dos. Certains personnels n'ont pas eu d'EAI depuis 2005, nous ne pensons pas qu'il y est eu un turn-over si important de la hiérarchie pour ne pas trouver quelques minutes pour faire ces entretiens, surtout qu'aujourd'hui, l'EAI est de plus en plus important pour traiter de l'Augmentation Individuelle.

EAI (bis)

Une planification devait être faite pour la fin juillet, où en sommes nous et quelles actions correctives comptez vous mettre en place ?

Réponse :

Les secteurs concernés se sont engagés sur une réalisation des EAI pour fin octobre 2007.

Commentaire :

La hiérarchie fera t'elle le rattrapage des 2 voire 3 ans antérieurs ?

Présence pendant la fermeture d'été

Pouvez vous nous faire un état des présences pendant la fermeture d'été, service par service ainsi que le motif de ces demandes ?

Réponse :

Un état semaine par semaine vous a été fourni.

Commentaire :

Le bilan qui a été fourni au mois d'août, nous donne la moyenne du nombre de salariés présents semaine par semaine. En aucun cas, il nous précise les services concernés et le nombre de personnes concernées dans ces services. Voudrait on nous cacher des présences de complaisance ?

Présence tardive dans les pyramides

Nous avons constaté à plusieurs reprises, la présence de personnels bien au-delà de 20h00 dans la pyramide Etude. Pouvez vous nous en donner les causes ou le règlement de l'horaire variable aurait il changé ?

Réponse :

L'horaire variable concerne les mensuels et le règlement n'a pas été changé. En ce qui concerne les cadres, chacun est libre de gérer son temps de travail comme il le souhaite dans le respect des règlements en vigueur.

Commentaire :

Dans la période, nous devons rester vigilants aux horaires de chacun. La pression qui est de plus en plus mise sur les personnels ne doit pas être source de journées sans fin. La direction devrait réfléchir à ce qui s'est passé dans une grande entreprise où un inspecteur du travail avait passé sa journée à contrôler les horaires des cadres.

Formation à la demande de la hiérarchie

Suite à une formation imposée par le hiérarchique se déroulant sur 2 jours en milieu de semaine sur le centre de Satory, est-il normal que le contrôle des connaissances ait lieu le samedi ?

Réponse :

Il s'agit effectivement d'une formation sur 2 jours qui propose aux participants qui le souhaitent une évaluation des connaissances qui se déroule un samedi. Cette évaluation permet l'obtention d'un diplôme et est à l'initiative du salarié.

Commentaire :

Il est quand même curieux qu'une formation qui se déroule le mardi et mercredi soit évaluée le samedi suivant. Quelle est l'économie réalisée par le groupe Giat Industries lorsqu'il faut renvoyer le stagiaire sur Satory avec les risques et les frais que cela comporte ?

Jury d'assises

Suite à une convocation du tribunal pour être juré, comment NEXTER considère ce personnel ? Salaire, RTT, congés etc

Réponse :

Dans ce cas, le salarié est en disponibilité légale (congés sans salaire).

Commentaire :

Il est vrai que le code du travail ne donne pas obligation à l'entreprise de compenser la perte de salaire. Nous ne pensons pas que cette situation soit courante dans le groupe, il nous semble que l'employeur pourrait faire un geste pour ce genre de situation qui n'est pas voulue par le salarié, surtout qu'il n'a pas la possibilité de refuser.

Exercice d'évacuation

Cette question fait parti de la réglementation par son article R 232-12-21. Dans ce cadre, elle dépend également des questions que peuvent poser les Délégués de Personnel Ainsi nous renouvelons notre question de juillet, à savoir : Un exercice d'évacuation est il prévu après le réaménagement de la pyramide étude ?

Réponse :

Cette question est du ressort du CHSCT et sera traitée dans cette instance.

Commentaire :

Il est vrai que cette question est du ressort du CHSCT dans ses modalités d'exécution, mais il est du ressort des DP lorsque le code du travail n'est pas respecté. Si par malchance un accident venait à se produire, la faute inexcusable de l'employeur serait inéluctable.

Exercice d'évacuation (bis)

Après la reconnaissance de l'alarme incendie la semaine 27, quand comptez vous programmer un exercice d'évacuation du terrain sud ?

Réponse :

Cette question est du ressort du CHSCT et sera traitée dans cette instance.

Commentaire :

Même réponse, même commentaire.

Réaménagement des pyramides

Comme la question concernant les exercices d'incendie, cette question est aussi du ressort des DP d' où notre question : Dans le cadre du réaménagement des pyramides, comment sont organisés les secours en cas d'accident ou d'incendie dans l'une ou l'autre des pyramides ayant pour conséquence l'évacuation générale ?

Réponse :

Cette question est du ressort du CHSCT et sera traitée dans cette instance.

Commentaire :

Idem ci-dessus.

Espaces verts

Nous avons pu constater au 20 juillet, que la tonte de l'herbe en secteur pyro n'a eu lieu que 2 fois depuis le début de la saison. Qui est chargé de déclencher les travaux et quels sont les critères du déclenchement, ou doit-on en déduire que Nexter Munitions n'a plus les moyens de cet entretien ?

Réponse :

La tonte de l'herbe en zone pyro s'effectue autant que de besoin et est fonction de la hauteur de l'herbe. Cette tonte est déclenchée par Exprimm mais des prestations spécifiques peuvent être réalisées à la demande.

Commentaire :

Nous pensions naïvement que la tonte des espaces verts pyro était plutôt d'ordre sécuritaire. Nous aurions également aimé connaître la hauteur de l'herbe qui doit faire agir Exprimm. Cette question sera reposée en octobre.

Stationnement parking CH 700

Sur le parking il existe un panneau d'interdiction de stationnement. Quelle est la raison d'être de ce panneau ?

Réponse :

Ce panneau n'a effectivement aucune raison d'être et il sera donc enlevé.

Commentaire :

Enfin une réponse qui ne coûte rien à la direction.

N'hésitez pas à faire remonter vos questions DP aux élus :

Patrick Chailloux :	poste 9089
Michel Chanudet :	poste 9432
Frédéric Poupard :	poste 9770
Franck Melendez :	poste 9430

ou à la permanence CFDT : postes 9089-9088-9916

cbo.cfdt@nexter-group.fr
<mailto:bourges@cfdt-nexter.com>



Centre de Bourges

Groupe NEXTER

*Salariés du centre d'UES de Bourges,
réservez cette date :*

LUNDI 19 NOVEMBRE 2007

DE 9 H 00 A 12 H 00

**HEURES D'INFORMATIONS SYNDICALES
ESPACE MARCEL BASCOULARD**

Au moment où nous négocions les nouveaux accords d'entreprise et face à une direction qui tente d'imposer son diktat, venez débattre des sujets suivants :

- Bilan de deux années qui ont bouleversé notre groupe
- Points sur les négociations (CET, Durée et organisation du travail, Participation, intéressement, PEE, GPEC, Protection sociale, etc.)
- Vision de l'avenir industriel et social ...

Avec la participation de :

André GOLLIARD et Daniel COUTAUDIER
Délégués syndicaux centraux Cfdt

L'accord d'entreprise vous donne le droit d'assister à ces 3 heures d'information (juillet, août, septembre) qui sont considérés comme du temps de travail. Un justificatif de présence vous sera remis pour votre gestionnaire